

A- IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ENFANT

Nom

Prénom

N° téléphone

N° mobile*

E-mail*

* Indispensables pour vous adresser des messages relatifs à des changements sur les lignes et en cas d'intempéries.

Nom et prénom de l'élève

Adresse du représentant légal

Date de naissance de l'élève

Enfant pris en charge par la ASE (placé en famille d'accueil)

RPI (regroupement pédagogique intercommunal)

Apprentissage

Garde alternée

Facturation

oui

non

B- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITÉ 2022 / 2023

ÉTABLISSEMENT

COMMUNE

CLASSE

C- MOYENS DE TRANSPORTS UTILISÉS

Représentant légal

À COMPTER DU

POINT DE MONTÉE

Garde alternée

POINT DE MONTÉE

D- AUTORISATION

J'autorise La Roche-sur-Yon Agglomération à utiliser et à diffuser à titre gratuit des photos et des vidéos représentant mon enfant ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, pour les usages suivants : magazine d'information aux habitants, site internet et réseaux sociaux de l'Agglomération et de la Ville de La Roche-sur-Yon, documents de communication interne (rapport d'activité, diaporama...) et externe (brochures, dépliants...), réunion générale de l'Agglomération, prêt de ces photos et vidéos aux partenaires et communes membres de La Roche-sur-Yon Agglomération pour leurs publications en lien avec les compétences intercommunales. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photographies et des vidéos ne devront porter ni atteinte à la réputation de mon enfant ni à sa vie privée.

OUI NON

CET IMPRIMÉ EST À RETOURNER **AU PLUS TARD LE 11 JUILLET 2022** :

par courrier ou en le déposant à l'adresse suivante :

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Service Transport scolaire

70 rue Chanzy - Espace Prévert (2^e étage) - BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Nous contacter : 02 72 78 10 88 - www.larochesuryon.fr

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de discipline ainsi que de la charte de l'usager du car scolaire et m'engage à les faire respecter par mon enfant y compris pour le port de la ceinture de sécurité.

DATE : SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

I - CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- 1- Complétez les cadres A, B et C et signez en bas de l'imprimé.
- 2 - Les numéros de téléphone et l'adresse e-mail sont indispensables pour vous adresser des messages relatifs à des changements sur les lignes et en cas d'intempéries.

II - RETOUR DE L'IMPRIMÉ

Au plus tard le 11 juillet 2022 :

par courrier ou en le déposant, à l'adresse suivante :

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Service Transport scolaire

70 rue Chanzy - Espace Prévert (2^{ème} étage) - BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Attention ! Au delà du 11 juillet, une pénalité de 15 € pourra être appliquée.

III - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT DU TRANSPORT

Lors de l'inscription, les familles s'engagent **pour l'année complète**. Seule une dérogation pour longue maladie (supérieure à un mois. Fournir un certificat médical), un déménagement ou un arrêt de la scolarité (fournir une attestation de l'établissement) peuvent entraîner le non-paiement de tous les trimestres. Une souplesse est accordée jusqu'au 30 septembre 2022 pour annuler une inscription.

TARIFS

Enseignement : maternelle, primaire, secondaire et supérieur	110 € / an
Apprentissage	33 € / an
3 ^e enfant scolarisé et transporté par l'Agglomération ou le Conseil Régional	Gratuit
RPI (Regroupement pédagogique intercommunal)	Gratuit

FACTURATIONS

Périodes	Dates de facturations	Tarifs pour les élèves en enseignement maternelle, primaire, secondaire et supérieur	Tarifs pour les élèves en apprentissage
1 ^{er} trimestre	Fin septembre	44 €	33 €
2 ^e trimestre	Mi-janvier	33 €	
3 ^e trimestre	Mi-avril	33 €	

Les familles reçoivent chaque trimestre une facture.

Le recouvrement est réalisé par la Trésorerie Principale, la Communauté d'Agglomération ne prend pas les paiements des familles.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Titre payable sur Internet (TIPI) : se munir de sa facture, d'une carte bancaire en cours de validité et se connecter sur le site : www.larochesuryon.fr / Rubrique Démarches en ligne / Transport scolaire
- Prélèvement automatique : autorisation de prélèvement à remplir et à renvoyer accompagnée d'un Relevé d'identité bancaire (RIB).
- Chèque ou espèces directement auprès de la Trésorerie principale, rue Gaston-Ramon à La Roche-sur-Yon.

IV - CARTE DE TRANSPORT

Elle est adressée aux familles lorsque l'inscription est validée, à partir de mi-août. Elle est **annuelle**, permet l'accès au car toute l'année et doit être montrée au conducteur à chaque montée dans le car (pas de coupon trimestriel).

En cas de perte, une demande écrite doit être effectuée pour sa réédition auprès du service Transport scolaire. **Facturation pour la réédition : 10 €.**

V - AIDE AU TRANSPORT 2022-2023

Conformément à la délibération n°032-2013 du Conseil d'Agglomération en date du 12 février 2013, La Roche-sur-Yon Agglomération propose aux familles la mise en place d'une aide au transport fondée sur les deux principes suivants :

- > Une aide vers l'arrêt de transport scolaire le plus proche lorsque le transport scolaire existe (arrêt situé à plus de 3 km du domicile dans la limite de 10 km).
- > Une aide vers l'établissement scolaire de secteur lorsqu'il n'y a pas de transport scolaire organisé vers celui-ci (établissement situé à plus de 3 km du domicile dans la limite de 10 km).

Cette aide est versée en fin d'année scolaire. Le formulaire à remplir est téléchargeable sur le site www.larochesuryon.fr et disponible auprès de la Mission Transport scolaire (Direction Transports et déplacements durables). Date limite de dépôt des dossiers : 30 avril 2023.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à La Roche-sur-Yon Agglomération - Direction Transports et déplacements durables - Service Transport scolaire 70 rue Chanzy - Espace Prévert - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex.